

MONTECH

magazine

OCTOBRE
2020



Bulletin d'informations municipales

Ville de MONTECH

NUMEROS UTILES

EN CAS D'URGENCE

sur les réseaux d'eau et
assainissement :
SAUR : 05 81 91 35 07

sur le réseau de gaz
GRDF : 0800 47 33 33

sur le réseau d'électricité
ENEDIS : 09 72 67 50 82

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie

Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi :
9h - 12h

1 Place de la mairie
82700 Montech
05 63 64 82 44 -
mairie-montech@info82.com
www.ville-montech.fr
 @mairiedemontech

Médiathèque intercommunale

Mardi de 14h à 17h30
Mercredi et vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Samedi de 10h à 12h

Ludothèque

Mardi, mercredi, vendredi
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h
Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Cyber-café

Du Lundi au vendredi
10h00-13h00 et de 14h00-17h30

DRIMM

Accès déchetterie

Mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h et 13h-17h

Prise de rendez-vous obligatoire

soit sur le site :
www.dechetterie-drimm.com
soit par téléphone les matinées (de
9h à 12h) en appelant au
05 62 23 13 12

SOMMAIRE

Vie Municipale 4



Enfance Jeunesse 10



Cadre de vie 14

Vie locale - Economie 20

Social 22



CMJ 23

Associations 24



Culture 26



Tourisme 27

Intercommunalité 30

Etat-civil 32



Cérémonie 34

Expression libre 35

Le mot du Maire



Rentrée 2020

A l'occasion des différents vœux qui s'égrènent en début de chaque année, les vœux exprimés en janvier se focalisaient sur une année 2020 emplies de projets et d'espérances positives.

Qui pouvait présager l'arrivée d'un virus qui allait mettre au sol l'économie, les structures sociétales, les modes fondamentaux de déplacements et de communications... Mettre à terre finalement la vie, une vie telle que nous la connaissons depuis des lustres ?

C'est ce qui arrive et c'est ce que nous subissons même si les adaptations nécessaires se mettent progressivement en place.

Rentrée toutefois pour les élèves de nos écoles primaires, pour nos collégiens et lycéens, mais rentrée compliquée pour les acteurs communaux qui doivent mettre en place des dispositifs sanitaires exigeants.

Rentrée obstruée pour les associations qui doivent se démener pour tenter de poursuivre tant bien que mal leurs activités.

Rentrée en un long épisode également pour le nouveau conseil municipal qui, au travail de chaque instant, s'efforce de pallier les entraves occasionnées par la pandémie.

Rentrée sous le signe du strict respect des directives préfectorales afin de lutter contre la propagation de la COVID.

Rien ne sert de se lamenter ou de chercher des arguties qui ne pourraient que freiner une dynamique enrayée de fait. Il faut construire, il faut agir dans ce contexte nouvellement apparu.

Telle est la tâche des élus. Telles sont les apparitions formulées dans ce bulletin.

Votre dévoué,

Jacques Moignard.
Maire de Montech.

L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

- **le panneau lumineux** : (place Jean Jaurès) annonce les dates des événements à venir

- **le site internet de la Ville** :

articles d'actualités, agenda des manifestations, informations pratiques sont sur : **www.ville-montech.fr**.

- **le portail des associations** : les associations et la présentation de leurs activités sont sur : **www.asso-montech.com**

- **la page facebook Ville de Montech** vous relaie des informations sur les événements dans votre commune : reportages, photos, vidéos, infos de dernière minute...

- **l'application City All** à télécharger gratuitement sur votre smartphone : les principales actualités et les alertes en notification et en direct sur votre téléphone

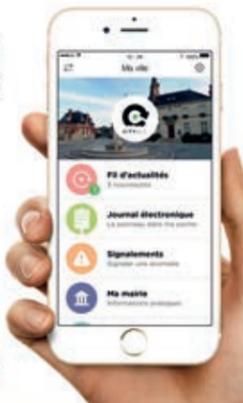
CITYALL

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE VOTRE VILLE

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville





LA NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA COMMUNE

Au premier tour des élections municipales en mars 2020, l'équipe de Jacques MOIGNARD a été réélue pour une nouvelle mandature. Ce n'est cependant qu'à la fin du confinement, le mercredi 27 mai, que l'installation du nouveau Conseil Municipal a pu se dérouler. La salle Laurier avait été spécialement aménagée pour l'occasion afin de respecter les règles de distanciation et sous l'œil de Bernard LOY, doyen de l'assemblée. Président de séance, les élus ont pu déposer dans l'urne, leur bulletin de vote destiné à élire le Maire.

Jacques MOIGNARD a reçu les suffrages de 25 votants sur 28 (3 bulletins blancs) et garde son fauteuil de Maire qu'il occupe depuis 9 ans.

La séance s'est poursuivie avec l'élection des Adjointes et la liste de Marie Anne ARAKÉLIAN composée de 8 conseillers (Marie Anne ARAKÉLIAN, Claude GAUTIÉ, Isabelle LAVERON, Guy DAIMÉ, Nathalie LLAURENS, Grégory CASSAGNEAU, Fanny DOSTES et Gérard TAUPIAC), a reçu 25 voix sur les 28 possibles (3 bulletins blancs).

COMMISSIONS

Commission Education, Culture et Jeunesse

Marie-Anne ARAKÉLIAN, Fanny DOSTES, Nathalie LLAURENS, Isabelle LAVERON, Joëlle BELLIOU, Fabienne BOSCO-LACOSTE, Isabelle BURCHERI, Galina FOURNIER, Corinne CARCELLE, Grégory CASSAGNEAU, Eric LAGRANGE

Commission Voirie, Réseaux, Bâtiments communaux, Sécurité, Environnement

Claude GAUTIÉ, Philippe JEANDOT, Xavier ROUSSEAU, Joëlle BELLIOU, Grégory CASSAGNEAU, Eric LENGARD, Didier DAL-SOGLIO, Fanny DOSTES, Claire GOUNY, Isabelle BURCHERI, Bruno SOUSSIRAT, Alexandre NEVEUX

Commission Sanitaire, Sociale, Handicap

Isabelle LAVERON, Philippe JEANDOT, Nathalie LLAURENS, Erasme NDEREYIMANA, Fabienne BOSCO-LACOSTE, Joëlle BELLIOU, Corinne CARCELLE, Véronique de CASTELNAU

Commission Finances, Intercommunalité

Guy DAIME, Bruno SOUSSIRAT, Grégory CASSAGNEAU, Nathalie LLAURENS, Isabelle LAVERON, Eric LENGARD, Claude GAUTIÉ, Fanny DOSTES, Marie-Anne ARAKÉLIAN, Gérard TAUPIAC, Céline EDET, Claire GOUNY, Eric LAGRANGE, Catherine D'HEILLY

Commission Urbanisme, Mobilité, Déplacements

Grégory CASSAGNEAU, Claude GAUTIÉ, Bruno SOUSSIRAT, Nathalie LLAURENS, Xavier ROUSSEAU, Didier DAL-SOGLIO, Marie-Anne ARAKÉLIAN, Alexandre NEVEUX

Commission Vie associative

Nathalie LLAURENS, Chantal MONBRUN, Erasme NDEREYIMANA, Grégory CASSAGNEAU, Xavier ROUSSEAU, Isabelle LAVERON, Didier DAL-SOGLIO, Bruno SOUSSIRAT, Marie-Anne ARAKÉLIAN, Galina FOURNIER, Alexandre NEVEUX

Commission Ressources Humaines

Gérard TAUPIAC, Robert BELY, Catherine D'HEILLY, Marie-Anne ARAKÉLIAN, Claude GAUTIÉ, Bernard LOY

VOS ÉLUS

Maire



Jacques MOIGNARD

Adjointes



Marie Anne ARAKÉLIAN



Claude GAUTIÉ



Isabelle LAVERON



Guy DAIMÉ



Xavier ROUSSEAU



Didier DAL SOGLIO



Nathalie LLAURENS



Grégory CASSAGNEAU



Fanny DOSTES



Gérard TAUPIAC



Bruno SOUSSIRAT



Philippe JEANDOT

Délégués

Conseillers



Fabienne BOSCO-LACOSTE



Corinne CARCELLE



Joëlle BELLIOU



Robert BELY



Isabelle BURCHERI



Galina FOURNIER



Claire GOUNY



Eric LENGARD



Céline EDET



Erasme NDEREYIMANA



Chantal MONBRUN



Bernard LOY



Eric LAGRANGE



Véronique DE CASTELNAU



Catherine D'HEILLY



Alexandre NEVEUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Installation de nouveaux conseillers municipaux

En raison de démission de plusieurs membres de la liste d'opposition (Mme Chantal LANINE, M René MORELLE et M Christian BORG) deux nouveaux membres de cette liste ont été installés comme conseillers municipaux : Mme Catherine DHEILLY et M Alexandre NEUVEUX

Renouvellement des membres des différentes commissions municipales

Commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires : Marie-Anne ARAKÉLIAN, Claude GAUTIE, Guy DAIME, Philippe JEANDOT, Eric LAGRANGE

Membres suppléants : Nathalie LLAURENS, Grégory CASSAGNEAU, Galina FOURNIER, Corinne CARCELLE, Alexandre NEVEUX

Commission de Délégation des Services Publics Locaux

Membres titulaires : Claude GAUTIE, Guy DAIMÉ, Philippe JEANDOT, Eric LENGARD, Eric LAGRANGE

Membres suppléants : Bruno SOUSSIRAT, Chantal MONBRUN, Xavier ROUSSEAU, Robert BELY, Alexandre NEVEUX.

Commission communale pour l'accessibilité

Isabelle LAVERON, Claude GAUTIE, Philippe JEANDOT, Fabienne BOSCO LACOSTE, Bruno SOUSSIRAT, Gregory CASSAGNEAU et Véronique de CASTELNAU et un membre des associations suivantes : Association l'Escarbille, Association Y Arrivarem, EHPAD Le Parc et l'Ostal de Garonna, Association Autonome des Parents d'Élèves, Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Vote des indemnités du maire et de ses adjoints

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués qui seront respectivement mensuellement de 1200€, 758€ et 293€.

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Jacques MOIGNARD (Président), Isabelle LAVERON, Philippe JEANDOT, Joëlle BELLIOU, Bruno SOUSSIRAT, Fabienne BOSCO-LACOSTE, Véronique de CASTELNAU et un représentant des associations œuvrant dans le domaine social : Association l'Escarbille, Association Y Arrivarem, Les retraités agricoles, La Croix Rouge, L'UDAF, Les Restos du cœur

Comité d'exploitation du Complexe Hôtelier de Plein Air de Montech

Bruno SOUSSIRAT, Guy DAIMÉ, Claude GAUTIE, Marie-Anne ARAKÉLIAN, Robert BELY, Nathalie LLAURENS, Isabelle LAVERON, Philippe JEANDOT, Catherine D'HEILLY



Commission de contrôle du Comité des fêtes

Guy DAIMÉ, Nathalie LLAURENS, Bruno SOUSSIRAT, Chantal MONBRUN

Commission de Suivi de Site (CSS) de la station de traitement de déchets ménagers exploitée par la DRIMM

Membre titulaire : Xavier ROUSSEAU
Membre suppléant : Bruno SOUSSIRAT

Conseil d'Administration du Collège Vercingétorix

Membre titulaire : Fanny DOSTES
Membre suppléant : Bruno SOUSSIRAT

Conseil d'Administration du Lycée Olympe de Gougues

Membre titulaire : Marie-Anne ARAKÉLIAN
Membre suppléant : Fanny DOSTES

Conseil d'administration de l'EHPAD Le Parc L'Ostal de Garonà

Membre titulaire : Fabienne BOSCO-LACOSTE
Membre suppléant : Philippe JEANDOT

Conseiller municipal en charge des questions de Défense

Didier DAL-SOGLIO

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Membre titulaire : Grégory CASSAGNEAU
Membre suppléant : Eric LENGARD

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Isabelle LAVERON

Assemblée générale de l'association REZO-POUCE

Membre titulaire : Xavier ROUSSEAU
Membre suppléant : Claire GOUNY

Association des communes du Canal des Deux Mers

Membre titulaire : Robert BELY
Membre suppléant : Bruno SOUSSIRAT

Représentants du Conseil Municipal au Comité technique

Membres titulaires : Jacques MOIGNARD, Gérard TAUPIAC et Claude GAUTIE
Membres suppléants : Marie-Anne ARAKÉLIAN, Nathalie LLAURENS et Erasme NDEREYIMANA

Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne

Membre titulaire : Robert BELY
Membre suppléant : Claude GAUTIE

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail commun entre la Commune et le CCAS de Montech

Membres titulaires : Marie-Anne ARAKÉLIAN, Isabelle LAVERON, Chantal MONBRUN
Membres suppléants : Joëlle BELLIOU, Didier DAL-SOGLIO, Philippe JEANDOT

Chargé de la coordination du déploiement de la fibre optique

Claude GAUTIE

Participation financière de la commune au frais de transports scolaires 2020-2021

Le Conseil Municipal a renouvelé à l'unanimité la participation financière de la commune aux frais de transports scolaires des enfants et adolescents résidant sur Montech pour l'année scolaire 2020-2021.

Ainsi pour les élèves de primaire la prise en charge par la commune est de 50% (soit 22,5€/élève/an) et de 75% pour les autres élèves soit 33,75€/ an pour les collégiens et lycéens, 67,5€ pour les apprentis et étudiants externes et 34,50€ pour les apprentis et étudiants internes. Ceci représente une dépense de près de 30 000€ par an pour la commune.

Tarifs de l'ALSH

En raison de la crise sanitaire le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'obligation d'inscription à la semaine pour le centre de loisirs des vacances afin d'éviter le brassage des enfants et a diminué de 20% les tarifs pour limiter l'impact de cette mesure sur les familles.

Occupation du domaine public à titre pour l'année 2020

Afin d'alléger la charge financière des commerçants abonnés des marchés du mardi et du dimanche durant la période de crise sanitaire, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'exonération pour un trimestre de leur droit de place et a permis gratuitement aux terrasses et aux étals d'étendre leur emprise sur le domaine public jusqu'au 31 décembre 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

Vote des budgets de la commune

4 budgets annexes et le budget principal ont été soumis à l'examen du conseil Municipal lors de la séance du 17 juillet dernier.

- **Le budget annexe du service public d'adduction en eau potable**, adopté à l'unanimité est totalement orienté sur un important programme d'investissement. Sur les 1,1 million d'euros HT de dépenses d'investissement **plus de 730 000€ sont consacrés à la construction du nouveau réservoir d'eau potable et au remplacement de la conduite principale** qui part de la station de traitement jusqu'au château d'eau actuel.

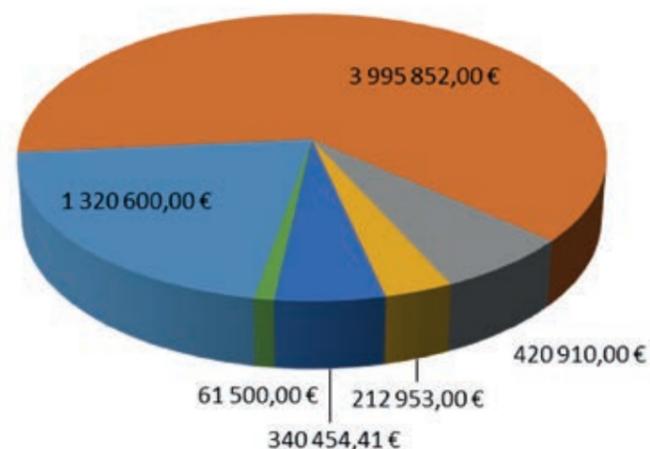
- **Le budget annexe du service public d'assainissement collectif des eaux usées** adopté à la majorité se veut **plus modeste en termes d'investissements réels pour 2020**. En effet la commune est dans l'attente des conclusions du diagnostic de l'ensemble du réseau communal avant d'engager son programme pluriannuel d'investissements. **La priorité pour cette année a été de résoudre le problème d'odeur du poste de refoulement de l'ancienne lagune (situé route de cadars) qui vient se rejeter route de la pisciculture.**

- **Le budget annexe du service public de défense extérieur contre l'incendie**, adopté à l'unanimité, **ne prévoit pas d'investissements en 2020**. Cependant, le schéma directeur adopté en septembre dernier a évalué le montant des **investissements nécessaires à une défense incendie réglementaire sur l'ensemble de la commune à environ 400 000€ pour les dix prochaines années.**

- **Le budget annexe du complexe hôtelier de plein air, voté à la majorité**, est particulier cette année dans le contexte de la Covid19. En effet la saison touristique a débuté tardivement et les ressources, provenant principalement des clients ont été minorées de 30%.

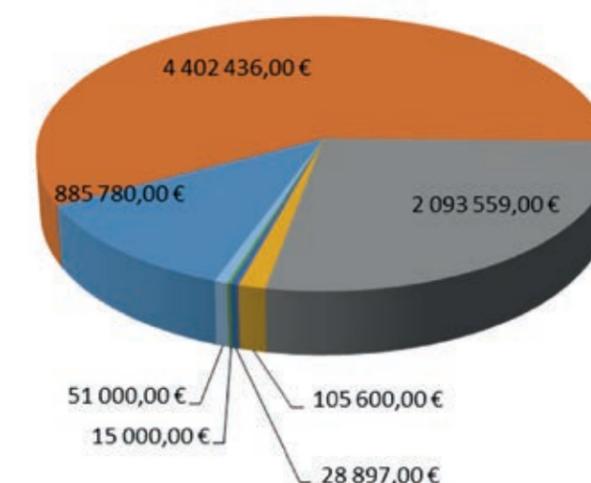
BUDGET PRINCIPAL

Dépenses réelles de fonctionnement 2020 (budget principal) : 6 352 269,41€



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Recettes réelles de fonctionnement 2020 (budget principal) : 7 582 272,00€



- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Atténuations de charges

- **Le Budget principal de la commune approuvé à la majorité marque de nouveau le pas vers une politique volontariste d'investissements.**

Si les ratios comparés à ceux aux communes de même strate (5000-10 000 habitants) sont très proches :

Dépenses de fonctionnement / habitant : 943,31€ (moy : 939€)

Produit des impôts directs/habitant : 515,71€ (moy : 678€)

Recettes réelles de fonctionnement/habitant : 1 172,09€ (moy : 1 125€)

Les dépenses d'investissement sont plus de deux fois supérieures : 632€/habitant à celles de la moyenne de la strate : 283€/habitant.

Les deux projets phares sont la **rénovation des toitures des bâtiments de la papeterie** (1,6M d'euros) et **l'aménagement de l'entrée du site de la papeterie** (dans le cadre du projet de valorisation de la pente d'eau) (480 000 euros)

Comme chaque année les dépenses de fonctionnement donnent la priorité aux plus jeunes (activités périscolaires, activités extrascolaires, point jeunes, restauration scolaire, Atsem,...) et **aux activités des services techniques et espaces verts** puisqu'à elles représentent plus de 55% des dépenses réelles de fonctionnement estimées à 6,3 millions d'euros.

UNE RENTRÉE BIEN PARTICULIÈRE !

Les enfants de Montech ont repris le chemin de l'école dans un contexte bien particulier, protocole sanitaire oblige.

Après plusieurs réunions de concertation entre équipes enseignantes, restauration scolaire, accueil périscolaire, Atsem et personnels d'entretien, une organisation spécifique s'est mise en place.

École maternelle Larramet :

2 groupes de 3 classes disposant chacun d'un espace extérieur propre et d'un service dédié à la cantine.

École élémentaire Larramet :

Création de 3 groupes disposant chacun de leur cour.

La restauration scolaire est assurée par roulement de ces 3 groupes.

Cette organisation limite la capacité d'accueil de la cantine mais préserve le non brassage des enfants. **Afin de réduire le temps d'attente des enfants en cantine les enfants de CP et CE1 s'installent directement à table et trouvent leurs plateaux dressés avec l'entrée.**

Le temps gagné permet à tous de déjeuner dans de bonnes conditions dans le respect du protocole sanitaire mis en place. **Il est à noter que les agents municipaux ont monté 2 chapiteaux dans la cour car les préaux ne sont plus accessibles à tous les enfants.**



Ecole Saragnac :

2 groupes ont été créés à l'élémentaire, qui ne se croisent pas à l'intérieur de l'établissement et disposent d'un service séparé en cantine.

Les enfants de maternelle ne sont pas soumis à des mesures particulières, ceci s'explique par la configuration des locaux mais aussi et surtout par des effectifs plus faibles qu'à l'école Larramet.



L'accueil des enfants pendant les vacances scolaires se tiendra à l'école Saragnac et fonctionnera comme cet été par inscriptions à la semaine afin de préserver la stabilité des groupes.

Le contexte sanitaire préoccupant nous oblige à renoncer au traditionnel spectacle de Noël réunissant chaque année les enfants et leurs familles à la salle Delbosc. **Pour autant la ville de Montech offrira des spectacles aux enfants qui se dérouleront dans les écoles.**

Un dernier mot pour **remercier l'ensemble des équipes** qui, malgré le confinement du printemps dernier, a accueilli les enfants des personnels soignants au sein de l'École Larramet.

EFFECTIFS SEPTEMBRE 2020 :
687 élèves

Ecole maternelle Larramet : 122 enfants
Ecole élémentaire Larramet : 301 enfants
Ecole Saragnac maternelle : 82 enfants
Ecole Saragnac élémentaire : 182 enfants



La ville de Montech recrute des enseignants retraités ou disponibles afin d'encadrer les études surveillées dans nos écoles.

Les études se déroulent 2 soirs par semaine, **lundi et jeudi de 16h30 à 17h30.**

Merci de prendre contact avec la mairie : 05 63 64 82 44 ou par mail mairie-montech@info82.com.

COLLÈGE

Le Collège Vercingétorix a vu cette année l'arrivée à sa tête d'un nouveau Principal en la personne de M. Hervé BONNET qui peut toujours compter sur l'équipe déjà en place, comme la Principale Adjointe au Chef d'Etablissement Mme Lucile MICHEL-DURAND, la Secrétaire de Direction Mme Jacqueline GARRIGOU, la Gestionnaire Adjointe Mme Maïté MARCOS, la Secrétaire d'Intendance Mme Mélanie GASTON et la Conseillère Principale d'Education Mme Cécile GARRIGUES.

Vercingétorix comme tous les établissements scolaires, a dû s'adapter en raison de la Covid 19, pour accueillir au mieux et en sécurité ses élèves dont les effectifs sont stables cette année.

EFFECTIFS SEPTEMBRE 2020 :
642 élèves
6 classes de 6ème : 149 élèves
7 classes de 5ème : 189 élèves
6 classes de 4ème : 166 élèves
5 classes de 3ème : 138 élèves

TRANSPORTS SCOLAIRES

La nécessité d'harmoniser la politique de transport scolaire au sein de la Région Occitanie a conduit les services régionaux à réduire le nombre d'arrêts de bus ainsi que l'accès aux bus pour les enfants qui résident à moins de 3 km des établissements scolaires (collège et lycée). Montech faisait figure d'exception au niveau départemental et régional avec de nombreux arrêts disséminés sur la commune et parfois très proches des deux établissements scolaires.

Une étude au cas par cas a permis de solutionner la majorité des problématiques des enfants écartés du nouveau régime mis en place. En parallèle, pour faciliter les déplacements à pied et/ou en vélo des jeunes et moins jeunes la commune accentue sa politique d'aménagement d'itinéraires doux et sécurisés sur l'ensemble de la commune avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de Tarn-et-Garonne.

LYCÉE

Le lycée Olympe de Gouges a fait sa troisième rentrée cette année, avec comme nouveauté les classes de terminales.

L'établissement est donc complet avec ses trois niveaux d'étude (seconde, première, terminale) de série pro, technologique et générale.

Eric SOULA, proviseur du lycée, avec à ses côtés Vianney GUILLEMET, proviseur adjoint, supervise à présent plus de 800 élèves, encadrés par une équipe de 67 enseignants, 8 assistants d'éducation (AED) et une conseillère principale d'éducation.

EFFECTIFS SEPTEMBRE 2020 :

816 élèves dont 144 sur les séries professionnelles
9 classes de 2nde (290 élèves + 6%)
6 classes de 1ère (206 élèves +12%)
6 classes de terminale (186 élèves)

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, rentrée 2019, 61 510 écoles et établissements du second degré, publics et privés, ont été comptabilisés :

- 50 130 écoles
 - 7 230 collèges
 - 4 150 lycées et Erea (établissement régional d'enseignement adapté).
- (www.education.gouv.fr)





L'ACCUEIL DE LOISIRS S'ADAPTE

CET ÉTÉ, DES ACTIVITÉS EN GROUPE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune de Montech a ouvert du 6 Juillet au 21 août et reçu les enfants dans un contexte particulier. **Pour répondre aux exigences du protocole sanitaire mis en place, le nombre d'enfants inscrits a été limité par rapport aux années précédentes.** De plus, ils ont été répartis en 4 groupes d'âge (maternels, GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2), chacun possédant une salle ainsi qu'une zone de cour attirée. Un sens de circulation pour les familles a aussi été réfléchi.

Malgré ce contexte qui a demandé adaptation et réactivité, des animations sur différents thèmes, répondant aux axes pédagogiques de la structure, ont été proposées aux enfants des différentes tranches d'âges. **Cependant, aucune sortie n'a pu être organisée compte tenu des contraintes sanitaires.**

Pendant le mois de Juillet (du 6 au 24 juillet), environ 70 enfants ont pu participer, selon leur âge, à des activités sur le thème des océans (construction de bateaux, de sous-marins etc.), des explorateurs (grand jeu des cités d'or, création de temple aztèques etc.) ou encore sur la jungle (création de vêtements africains, création de palmiers, animaux sur galets etc.).



HORAIRES DES ALAE ET CONTACTS :

JEAN LARRAMET MATERNELLE
7h30-8h35 (8h50 le mercredi)
12h-13h50 / 16h-18h30
Directeur Lionel BARRACHIN
06 67 58 89 68

JEAN LARRAMET ÉLÉMENTAIRE
7h30-8h35 (8h50 le mercredi)
12h15-13h50 / 16h-18h30
Directeur Cyril ARDOUREL
06 98 08 46 12

SARAGNAC
7h30-8h35 (8h50 le mercredi)
11h45-13h20 / 16h-18h30
Directrice Céline MICHELETTO
07 62 20 24 66

Durant l'ALSH d'août (du 27 juillet au 21 Août), environ 50 enfants ont pu découvrir le 7ème art (création de court métrage, effets spéciaux etc.), le voyage dans le temps, la vie d'un espion ou encore les différents continents (création d'un globe terrestre, découvertes de différentes cultures etc.).

Le travail de l'équipe d'animation est à louer. Elle a su, malgré des conditions difficiles, faire preuve d'adaptation, d'imagination et de créativité pour faire passer un été agréable à tous les enfants.



L'ALAE S'ORGANISE

Les trois Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) de la commune accueilleront tout au long de l'année quelques **550 enfants encadrés par une quarantaine d'animateurs.** Les équipes de direction et d'animation ont réfléchi ensemble à un fonctionnement répondant aux directives liées au COVID 19 :

- L'ALAE Jean Larramet maternel fonctionne en 3 groupes de 2 classes
 - L'ALAE Jean Larramet élémentaire en 3 groupes de 4 classes
 - L'ALAE Saragnac avec 1 groupe maternelle et 1 groupe élémentaire (à l'intérieur des locaux, les CP/CE1 et les CE2/CM1/CM2 sont séparés en deux groupes).
- Cette année, l'équipe d'animation proposera des activités ludiques et variées (artistiques, musicales, jeux extérieurs, activités manuelles etc..) sur le thème des libertés.



PRATIQUE POUR LES JEUNES



ORIENTATION, VIE QUOTIDIENNE, MOBILITÉ...

Le **Point Information Jeunesse** (PIJ) est de nouveau ouvert depuis le mardi 15 septembre. Son accès est limité suite aux restrictions sanitaires.

Durant l'année scolaire 2020-2021, le PIJ mènera diverses actions avec le collège et le lycée de Montech, avec plusieurs organismes ou associations comme la promotion de l'engagement ou encore l'organisation du forum découverte des métiers et Parcours Avenir. Vous retrouverez ces actions sur le site de la mairie et sur le facebook du Point Jeunes.

L'animateur du Point Jeunes vous accueille du mardi au samedi pour vous renseigner sur les **offres d'emploi, l'orientation, la vie quotidienne, la mobilité ou l'engagement.**

PERMANENCES

mardi, jeudi et vendredi :
16h - 19h
mercredi et samedi :
14h - 19h.
Possibilité de prendre un rendez-vous en dehors des heures d'ouvertures.



POUR LES VACANCES

En raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie, l'Accueil Ados ne maintient ses animations pour les jeunes que pendant les périodes de vacances scolaires.

Pendant les vacances d'automne, l'Accueil Ados proposera ses animations au camping. Elles se dérouleront, selon ses horaires habituels, de 13h30 à 18h00 en journée et de 18h à 23h les mardis et les jeudis soirs.

Les inscriptions sont limitées à une dizaine de jeunes.

Des camps devraient être remis en place pendant les vacances de février, d'avril et de juillet. Sur une durée de 5 jours, ils permettront aux jeunes de découvrir de nouveaux sites et de nouvelles pratiques. Les inscriptions se feront par mail, téléphone ou en venant à la rencontre de l'animateur jeunesse.

CONTACT

06 98 69 59 96
mail : pointjeunes.montech@info82.com
Point Jeunes
21 rue de l'usine - 82700 Montech.



Protocole d'accueil du public POINT JEUNES



Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du **POINT JEUNES**.



La désinfection des mains est obligatoire.



Respecter la distanciation sociale, 1 mètre entre chaque usager.



L'accès au **POINT JEUNES** est limité à 2 personnes en même temps.



Pour consulter ou obtenir de la documentation (flyers, plaquettes, fonds documentaire...), merci de vous adresser à l'informateur jeunesse.



L'accompagnement à la recherche d'information ou à l'aide aux démarches administratives se fait individuellement dans le bureau. Il est conseillé de prendre un rendez-vous.



L'accès à l'ordinateur se fait individuellement dans le bureau.



Vous recherchez un job
Vous recherchez une formation, un stage
Vous vous questionnez sur votre orientation
Vous recherchez un logement
Vous voulez rédiger un CV
Vous lancez un projet
Vous souhaitez vous engager dans une action ou une association
Vous avez une question sur la santé
Vous voulez poursuivre vos études ou travailler à l'étranger...

ÉRADIQUER LES ODEURS

Suite à des problèmes d'odeurs issues de la canalisation de refoulement des Eaux Usées se rejetant route de la Pisciculture, un traitement limitant la création d'hydrogène sulfuré a été mis en place sur le poste de refoulement de départ à proximité du stade de Cadars.

La dalle d'accueil de cette cuve de 6 m³ a été créée par les Services Techniques de la ville. La société YARA, détentrice du brevet de ce traitement, a ensuite installé la cuve.



L'exploitation nécessite de remplir la cuve de réactif. Cette opération sera intégrée au contrat de délégation de service à l'entreprise SAUR.

ÉTUDE DU RÉSEAU DES EAUX USÉES



Depuis 2018, la commune a lancé **un diagnostic de l'ensemble de son réseau d'assainissement, en coopération avec les communes de Finhan et de Montbartier** raccordées à un même système de traitement.

Cette étude, initialement demandée par la DDT82 (Direction Départementale des Territoires Tarn-et-Garonne) comprend plusieurs phases :

- **Phase 1** : recueil des données et reconnaissance des réseaux,

- **Phase 2** : campagnes de mesures et inspections en nappe haute et nappe basse,
- **Phase 3** : investigations complémentaires (passage caméra, tests au colorant, test au fumigène ...)
- **Phase 4** : conclusion du diagnostic et proposition de programme de travaux

A ce jour, la phase 3 est en cours.

Les premières conclusions indiquent de forts problèmes d'intrusion d'eaux claires sur certains secteurs de notre réseau dus à :

- Des mauvais raccordements d'Eaux Pluviales,
 - Des canalisations ou des regards non étanches, impliquant des intrusions d'eaux de nappe.
- Le planning prévoit la remise des conclusions de l'étude pour juin 2021 dans lesquelles un plan pluriannuel sera proposé afin de réduire ces intrusions d'eaux claires.

Ce diagnostic est mené en collaboration technique avec l'ensemble des acteurs du traitement de l'eau à savoir : le SATESE, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental du Tarn et Garonne, la Police de l'Eau (DDT 82), et avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

DISTRIBUTION EN EAU POTABLE CET ÉTÉ

Les mois de juillet-août 2020 ont connu des conditions climatiques exceptionnelles, avec une période de sécheresse particulièrement marquée dans le Sud Ouest.

La commune de Montech a été touchée de plein fouet par ce phénomène qui a entraîné **des dysfonctionnements techniques sur la distribution en eau potable**. Ainsi, des coupures d'eau se sont produites le 24 juillet et le 8 août 2020 en raison d'un niveau bas des réservoirs

alimentant la ville.

Les équipes Saur se sont mobilisées sans relâche pour limiter la gêne occasionnée et effectuer les opérations nécessaires à la réalimentation en eau potable. Tout a été mis en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais. Saur et les services de la Ville ont travaillé ensemble à un plan d'action qui permettrait désormais d'anticiper ce type d'événements sur la distribution d'eau.



A l'avenir, afin de mieux informer sur la durée d'une rupture du service d'eau ou d'assainissement, il sera possible d'être prévenu par SMS ou par mail.

Une fiche de renseignement sera adressée prochainement aux abonnés par courrier afin de pouvoir compléter les coordonnées des comptes clients (téléphone portable et adresse mail).

SÉCURITÉ

UN NOUVEAU LOCAL A VELOS



Les Services Techniques ont réalisé cet été un local pour abriter les vélos des élèves de l'école LARRAMET.

Les enfants peuvent ainsi laisser leurs deux roues en totale sécurité, l'abri étant équipé de vidéosurveillance.

L'objectif de cet aménagement est également d'encourager et d'inciter les élèves à se déplacer de manière plus autonome et éco-responsable, et de réduire ainsi le nombre de véhicules en circulation devant l'école.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le 23 mars, le Maire déclençait le Plan communal de sauvegarde et plus particulièrement la **Réserve Communale de Sécurité Civile, forte de 18 éléments** qui relayèrent sur le territoire de la commune les différentes directives sanitaires. **Plusieurs personnes se joignirent spontanément à cet effectif pour faire des courses et rendre visite à des personnes en difficultés.** Le plan communal a aussi permis de récupérer quelques combinaisons, masques et protections diverses pour les soignants au tout début de la pandémie. Merci à toutes ces personnes, notamment les agriculteurs qui ont dès les premières sollicitations donné quelques matériaux essentiels.



L'activation de ce plan a mobilisé fortement pendant quelques semaines le Maire, les élus, la police municipale et ASVP jusqu'à la fin du confinement. Maintenant la situation étant plus calme la commune étoffe sa réserve communale en y intégrant les personnes bénévoles qui ont agi pendant ces derniers mois et qui ont toutes voulu s'investir à long terme.

MONTECH LAURÉATE DU LABEL « VILLE PRUDENTE »

Depuis le 23 septembre 2019, la remise officielle de ce diplôme obtenu par la commune et la pose d'un panneau aux entrées de ville, ont été maintes fois reportées à cause du COVID 19 et c'est le jeudi 22 octobre que cette officialisation sera réalisée par les instances Départementales et Régionales de la Prévention Routière en présence des collectivités locales.



Ce label montre à quel point la ville s'est investie dans la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes.

Cheminements doux, croisements sécurisés, passages piétons éclairés de nuit, stage seniors, journée circulation en vélo dans le milieu urbain pour les scolaires...

la municipalité prône le bien vivre entre tous les modes de circulation.

En complément des aménagements seront prochainement créés pour réaliser des cheminements doux route de Montbartier et avenue de Montauban et des arrêts de bus sécurisés sur ces mêmes axes.

Un cabinet d'expertise de sécurité routière et déplacements en milieu urbain a remis un rapport sur les axes à travailler tels que le marquage au sol, la signalisation verticale, les limitations de vitesse (celles-ci vont être abaissées puisque le 30km/h sera généralisé).

Le centre ville avec sa Zone de Rencontre attire de plus en plus de cyclistes qui, faut-il le rappeler, circulent dans les 2 sens même en sens unique pour les automobilistes. Des parkings à vélos vont être installés place Jean Jaurès pour favoriser la visite du centre bourg et la venue des potentiels clients au marché de plein vent et au marché du dimanche.

SÉCURISER LE CHEMINEMENT DES ENFANTS

La commune a prévu des travaux d'aménagement d'une **voie partagée (piétons et cyclistes) sur la route de Montbartier** depuis le lotissement de la Bastide Royale, jusqu'au lotissement Marron Nord, afin de sécuriser notamment le cheminement des écoliers qui se rendent à l'arrêt du bus.

Pour réaliser cette voie, le fossé sera busé sur environ 500 m et accueillera une voie de 2,5 m. Des potelets de séparation seront mis en place entre cette voie et la voirie existante.



Les travaux estimés entre 150 000 et 200 000 euros, seront effectués fin 2020 – début 2021.



IMPORTANT

A compter du **1er janvier 2021**, mise en place progressive de zones de rencontre sur l'ensemble des lotissements : **priorité aux piétons puis aux vélos et enfin aux véhicules motorisés, vitesse limitée à 20 km/h.**

Passage en zone 30 de la très grande majorité des voies situées à l'intérieur des panneaux de l'agglomération.

SCHÉMA DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Dans le cadre de sa compétence en matière de défense incendie, la commune a rédigé et approuvé en conseil municipal son Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.D.E.C.I.).

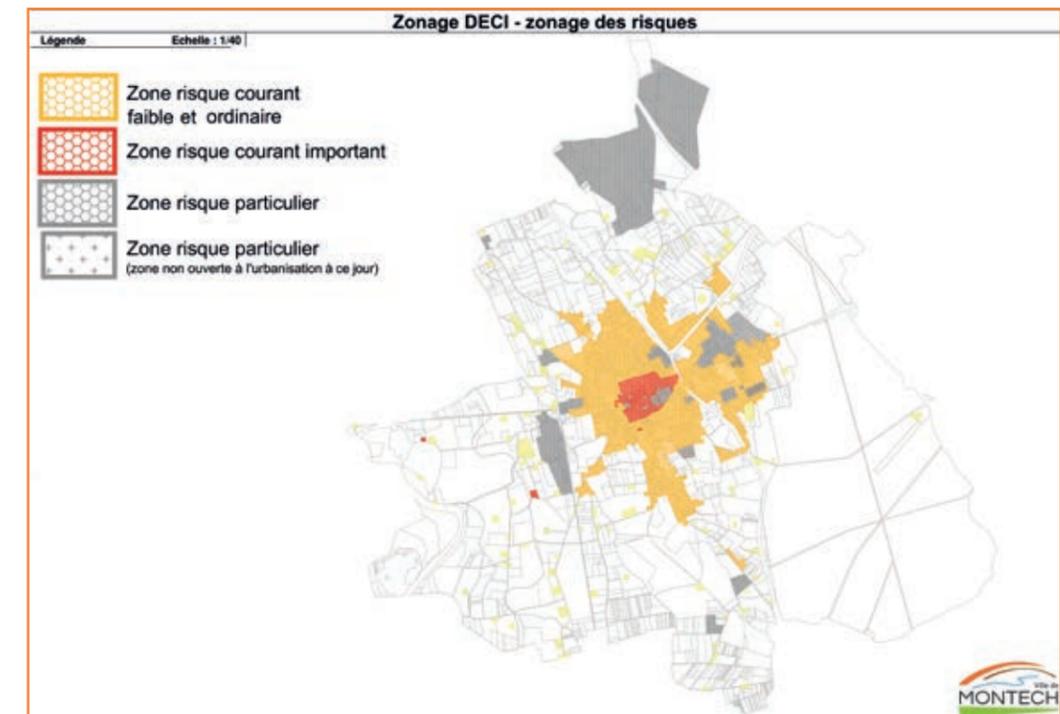
Ce schéma comprend :

- L'identification des zones selon le classement en risques courants faibles, ordinaires et importants,
- La création d'une cartographie de ces zones,
- Le report des informations des PEI (Point d'Eau Incendie) sur la cartographie (débit, volume d'eau disponible ...),
- Le diagnostic de chaque zone afin d'identifier les zones ne respectant pas le règlement départemental de la D.E.C.I.,
- Une proposition pluriannuelle de travaux pour la mise à niveau de la défense incendie sur le territoire communal, avec en fonction du secteur, la mise en place d'un poteau incendie ou d'une bâche (réserve d'eau remplie d'eau).

Les conclusions du schéma indiquent :

- Une bonne protection des zones classées en risque courant important, ainsi que des zones classées en risque courant ordinaire au niveau de la première couronne du centre bourg,
- Un manque de protection pour les zones classées en risque courant ordinaire éloignées du centre bourg (secteur Belcante, route de Lavilledieu du Temple, route de Cadars, route de Finhan...)
- Un manque de protection sur les zones classées risque courant faible du fait de la dispersion de l'habitat.
- La prévision d'un investissement de 407 000 €HT, pour les 10 prochaines années.

Le schéma a été présenté au Service Départemental Incendie et Secours qui a souligné l'investissement de la commune pour l'application de la réglementation en matière de sécurité incendie . Elle est une des premières du département à avoir rédigé le SDECI.



Pour rappel, sur les poteaux incendie existants et futurs, la prise d'eau sans accord de la commune et de l'exploitant est strictement interdite. En cas de vol d'eau sans accord, des **poursuites pénales pourraient être engagées.** De plus, conformément à l'arrêté municipal 2017_06_275 du 16 juin 2017, le contrevenant aura également à sa charge le **paiement d'une pénalité forfaitaire équivalente à 200 m³ soit 1 022 €.**

LE COMPOSTAGE A MONTECH

POURQUOI ET COMMENT ?

Au niveau national, **les ordures ménagères sont constituées d'environ 30 % de déchets organiques** : épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas... Le compostage utilise des processus biologiques naturels pour créer une nouvelle ressource à partir de déchets. **De plus, 1 tonne de matière compostée, c'est 1 tonne de déchets en moins à transporter et à traiter par les services intercommunaux ce qui représente in fine autant d'économie pour la collectivité et ses contribuables.**

Le compostage permet aussi de valoriser les déchets dits "verts" : coupes de gazon, tailles, désherbage qui, pour rappel, ne font pas partie des ordures ménagères et, à ce titre, ne doivent pas être mis dans les containers individuels ou collectifs dédiés aux poubelles.

Pour composter chez soi, deux options : participer au compostage collectif ou disposer d'un composteur individuel.

PARTAGER UN COMPOSTEUR AU SEIN DE SON QUARTIER

Depuis fin janvier 2020, une quinzaine de foyers et un commerce du centre-ville de Montech utilisent collectivement le **composteur de la place du 8 mars 1962**. Cette démarche volontaire a vu le jour grâce à l'initiative des habitants et de l'association Les Colibris, soutenus par la commune de Montech et accompagnés par le pôle environnement de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Le composteur partagé c'est la possibilité de pratiquer le compostage à l'échelle d'un quartier, d'un centre-ville ou encore d'une école. Ce dispositif permet d'offrir aux personnes ne pouvant pas disposer d'un composteur à domicile, un moyen de proximité pour la réduction de leurs déchets.

Même si quelques réajustements ont été nécessaires pendant le confinement, les principes d'un bon compostage ont glo-



blement été correctement suivis et cette première phase du projet est une réussite. Ainsi, courant Novembre, une première récolte de compost sera réalisée par la communauté de communes, l'association Les Colibris, les services techniques de la commune, les élus et riverains participants.

Plus de 500 litres de compost mûr vont être distribués aux habitants-composteurs pour leur usage personnel (plantes vertes, jardinières, etc.) ainsi qu'aux espaces verts de la commune et dans les jardinières partagées du port. Ce geste éco-citoyen est aussi une bonne occasion de rencontrer ses voisins et de partager son expérience.

Vous souhaitez rejoindre le projet ?

Pour récupérer un bio-seau et démarrer le compostage avec vos voisins, il suffit de vous adresser aux référents du site, Claire GOUNY et Julien DECADI par mail : compostmontech@gmail.com, Vous pouvez aussi contacter le pôle environnement de la communauté de communes au 05 63 64 49 80.



COMPOSTER CHEZ SOI

Si vous avez l'espace nécessaire pour composter chez vous, et éventuellement des déchets végétaux (déchets verts) à valoriser plutôt que de devoir les apporter à la déchetterie, vous pouvez vous initier au compostage individuel et produire ainsi vous-même un engrais naturel pour votre jardin.

Si vous ne vous sentez pas l'âme d'un bricoleur pour fabriquer un composteur, vous pouvez vous en procurer un auprès du pôle environnement de la communauté de communes à Dieupentale en vous inscrivant au 05 63 64 49 80.

Une distribution sera organisée avant la fin de l'année. La contribution financière demandée est de 15 euros pour un composteur plastique recyclé de 320 L ou 40 euros pour un composteur en bois de 600 L.

LES DECHETS DE LA CANTINE



En collaboration avec Grand Sud Tarn et Garonne, la commune a mis en place au sein des trois écoles maternelles et primaires un nouveau dispositif de tri, récupération et valorisation des déchets, pour **lutter contre le gaspillage alimentaire**. Les déchets fermentescibles sont déposés dans des composteurs placés juste à côté des cuisines. Ils sont ainsi **valorisés en compost, engrais naturel réutilisé dans le jardin pédagogique**.

RECETTE D'UN BON COMPOST

Découpez vos branchages et vos légumes avant de les déposer dans le bac **plus les déchets sont petits, plus vite ils se dégradent !**

- **Mélangez vos apports avec la dernière couche du bac** : l'oxygène, facilite la bonne décomposition avec le développement de micro-organismes, et permet d'éviter les mauvaises odeurs de fermentation !

- **Recouvrez vos épluchures avec la matière sèche** : l'équilibre entre les déchets humides (fruits abîmés, épluchures...) et les déchets secs (broyat sec, sciure...) est nécessaire pour éviter mauvaises odeurs et prolifération de moucheron !

Pour plus d'informations :

sur les Colibris de Montech : www.asso-montech.com/index.php/nature/colibris-de-montech

sur les composteurs collectifs : Pôle Environnement 05 63 64 49 80 ou contacter odile.marcade@grandsud82.fr
sur la pépinière pour la biodiversité des jardins : www.lejardindeterreneuve.fr
sur le Mouvement Colibris : www.colibris-lemouvement.org

◆ ◆ ÇA BOUGE A MONTECH ! ◆ ◆

Nouvelles activités, nouvelles entreprises

◆ BOULANGERIE

AU FOURNIL MONTÉCHOIS

De « Béa » à Emilie et Nicolas, il n'y a qu'un pas

Vitrine commerciale emblématique du centre bourg, le Fournil montéchois garde son nom, mais on ne pourra plus dire « Chez Béa », ce sera maintenant chez « Emilie et Nicolas ».

En effet Béatrice GALAUP passe la main de cette boulangerie dans laquelle elle a passé seize années. Ce n'est pas sans émotion, que « Béa » ne sera plus au comptoir derrière lequel elle vous accueillait chaque jour, avec son sourire et surtout cette énergie communicative. Elle ne quitte pas tout à fait le fournil puisqu'elle reste en tant que pâtissière à mi-temps aux côtés d'Emilie et Nicolas. Un passage de relais en douceur pour « notre Béa » qui va manquer à toute



sa clientèle, mais qui fait tout pour qu'Emilie et Nicolas s'intègrent au mieux dans le paysage commercial montéchois. Le couple a toujours été attiré par Montech et Emilie originaire de Saint Nicolas de la Grave et Nicolas du Lot, ont reçu « un accueil chaleureux de la part des clients ». Ils ne veulent rien changer, juste peut-être ajouter quelques nouveautés gustatives au moment des Fêtes de Fin d'Année.

Le Fournil Montéchois
«**Chez Emilie et Nicolas**»
05 63 64 75 28

◆ MARAÎCHER

Frédéric PEFOURQUE, maraîcher de formation, lance son exploitation de fruits et légumes BIO sur la commune.

Tous les légumes de saison sont en vente au 45 route du Mesnil.

Pour plus de renseignements, contactez le **06 95 35 98 04**



◆ ENTREPRISE DE NETTOYAGE

Besoin d'un peu de ménage dans votre véhicule? l'entreprise **BALIER NETTOYAGE** s'occupe de l'intérieur de votre voiture et rénove vos sièges en tissus ou cuir, tableau de bord, plastiques et phares.

Rendez-vous au 233 route d'Escatalens à Montech ou appelez **Clain Giovanni** au **06 50 28 97 79**

◆ COIFFURE

ZL COIFFURE

Pauline, coiffeuse à domicile, vient de s'installer sur la commune et se déplace chez vous, dans un rayon de 15 km autour de Montech.

Pour tous renseignements, vous pouvez la contacter au

07 70 24 92 89



◆ COURS DE TAPISSERIE

Envie de refaire un fauteuil de famille ou de relooker des chaises.. comment faire quand on n'a ni les outils ni les connaissances nécessaires ?

Valérie, tapissière professionnelle, est là pour vous accompagner. Elle vous transmettra les techniques traditionnelles de ce métier d'art et les astuces de la tapisserie d'ameublement, pour vous permettre la concrétisation de votre projet.

Le tarif est calculé en fonction du nombre d'heures et de la quantité de matières nécessaires, alors n'hésitez pas à contacter Valérie au **06 71 05 98 57** pour une évaluation du coût.

Les cours se déroulent par groupe de 3



personnes, en demi-journée (le vendredi matin, le vendredi après-midi ou le samedi matin) dans une ambiance décontractée et conviviale, **au 195 avenue de Montauban.**

◆ DECORATION D'INTÉRIEUR

EMOHOME

Lucie, décoratrice d'intérieur, vous accompagne dans vos projets de rénovation, conception ou home staging.

Pour plus d'informations sur ses services et découvrir ses réalisations :

www.emohome.fr

06 83 83 66 58 ou contact@emohome.fr



◆ CHAUFFAGE, PLOMBERIE

ADAPTENERGIE est une entreprise artisanale de services, spécialisée dans la climatisation, le chauffage et la plomberie pour les particuliers et les commerçants.

Implantée à Montech, ADAPTENERGIE saura être à vos côtés pour l'entretien de vos installations climatiques, vos projets de rénovation énergétique et solutionner les différents dysfonctionnements.

Pour tous renseignements, contactez Dominique MPUNGA au **06 16 38 84 54** ou contact@adapt-energie.fr.



375 route de Finhan - 82700 MONTECH

◆ PRÊT A PORTER

PETIT A PETIT

Un magasin de prêt-à-porter féminin, vêtements et accessoires, a ouvert cet été au **4 rue de la MOUSCANE**
05 63 31 55 30



◆ GARAGE

L'ATELIER DE WILLIAM

Situé au **43 route du Barry**, le garage vous accueille du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h, et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Pour vos réparations, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au **05 81 04 73 81.**



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La période de confinement imposée par la COVID 19 a permis de vérifier la réactivité des implications du CCAS. En effet, **la livraison des repas à domicile a été maintenue et même élargie en fonction des demandes aux communes voisines pour des personnes en situation délicate et/ou ne possédant pas de moyens de transport.....** confinement oblige !

Dans le même ordre d'idée, **des courses ont été effectuées au bénéfice de personnes âgées confinées.** La vice-présidente du CCAS a procédé à de **nombreux contacts téléphoniques réguliers** destinés à rompre d'éventuels isolements et apporter un soutien aux personnes vulnérables.

Les liens déjà existants entre Géronto 82 et La Maison des solidarités (aide sociale du département) ont été renforcés.

La distribution des masques opérée par la commune et le CCAS qui a plus spécialement supervisé celle au bénéfice des personnes vulnérables.



Suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil d'administration du CCAS a pour **président Jacques MOGNARD** et pour **vice-présidente Isabelle LAVERON**. Les personnes représentant des associations ont été nommées par monsieur le Maire : **PARSY Isabelle** (Restos du cœur), **MARCUZZO Yvette** (ADRA), **CASSARD Celine** (Croix rouge), **PERLIN Yves** (L'Escabille), **FILMOTTE Michel** (UDAF) et **RIVIÈRE Alain** (Y Arrivarem).

Composition du conseil d'administration du CCAS page 6

COUPON SPORT ET LOISIRS

Le coupon sport et loisirs, est une **aide d'un montant de 15 ou 30 euros par enfant.** Elle est réservée aux enfants montéchois, **jusqu'à l'âge de 15 ans**, pratiquant une **activité dans l'une des associations de la Commune.**

Le montant de l'aide est calculé en fonction du quotient familial de la façon suivante :

- de 0 à 449, aide de 30€/enfant
- de 450 à 900, aide de 15€/enfant

Pour savoir si vous êtes éligibles, présentez-vous en mairie muni, d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de tout document permettant de calculer votre quotient familial (attestation CAF ou MSA et photocopie de la dernière feuille d'imposition).

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune de Montech participe aux frais d'installation de la télassistance Présence Verte pour les personnes âgées.

Renseignez-vous au 05 63 64 82 44

MOTIVÉS COMME JAMAIS

Le CMJ fraîchement élu a vu son élan freiné par le microbe envahisseur que nous connaissons encore aujourd'hui.

Malgré tout, pendant le confinement, les jeunes élu(e)s ont profité de la communication via internet pour diffuser des messages de solidarité et de soutien à destination de la population montéchoise.

Aujourd'hui les Jeunes Conseillers Municipaux ont fait leur « rentrée », en respectant les conditions sanitaires, en se réunissant en salle du Conseil Municipal comme leurs aînés. C'est avec un grand enthousiasme qu'ils se sont retrouvés et très vite mis au travail.

La **commission Culture** reporte l'organisation du cinéma plein air « Mon ciné toile » à l'année prochaine. Ce sera l'occasion de se retrouver pour un moment de convivialité bien mérité.

Toujours dans un souci de solidarité avec les personnes en EHPAD, un court métrage sera créé et diffusé pour la période de Noël. Les jeunes avaient l'habitude d'aller à la rencontre des résidents chaque année en hiver, mais les conditions actuelles ne permettent pas la pérennité de cette action. L'objectif de cette vidéo est d'établir un lien visuel avec les jeunes, un projet important car ayant un impact moral sur les résidents.



La **commission cadre de vie**, très en alerte sur l'environnement écologique de la ville travaillera sur une campagne visuelle.. Après avoir participé à l'après-midi WORLD CLEANUP DAY du 19 septembre dernier, ils ont décidé de sensibiliser la population à un nouveau type de pollution que constituent les masques abandonnés sur la voie publique et les parkings.

Le Conseil Municipal des jeunes élu(e)s se retrouvera régulièrement à la Mairie et sur le terrain pour continuer sa mission citoyenne auprès des montéchois.

Fanny DOSTES
Adjointe
Déléguée au Conseil Municipal des Jeunes

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le premier Conseil Municipal des Jeunes a été créé en France à Schiltigheim (Bas-Rhin), en 1979.



La **commission sport** a décidé de faire un état des lieux du sentier botanique, aujourd'hui vieux d'environ 10 ans pour le rénover.

Concernant le parcours d'orientation qui avait été commencé par le CMJ précédent, les jeunes vont le poursuivre et partageront leur travail à la population lors d'événements périodiques. Chacun y découvrira ainsi le fruit de leurs recherches historiques et la richesse du parcours conçu par les jeunes élu(e)s.



UN FORUM EN PLEIN AIR



Les associations comme les organisateurs du forum et les visiteurs ont dû s'adapter au contexte sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois. **Changement de lieu, nouvelle organisation, un sens de circulation balisé...** les efforts ont été faits pour maintenir le forum des associations et pour permettre aux montéchois de venir comme chaque année, se renseigner sur les activités proposées au sein de la commune.

Le rendez-vous n'a pas été manqué par les familles qui se sont déplacées en nombre place Jean Jaurès, accueillies aux entrées par les élus municipaux, qui se sont succédé tout au long de la journée pour garantir le respect des mesures de sécurité.

Nathalie LLAURENS, adjointe au maire en charge des associations et Didier DAL SOGLIO, élu municipal se déclaraient satisfaits du déroulement de ce forum, qui a accueilli **43 associations culturelles, sportives, sociales...**

L'un des attraits de Montech est son dynamisme, résultat d'une vie associative riche et active et la fréquentation du forum a montré une fois de plus l'importance du rôle des associations.



RAPPEL



Comme toutes les villes de France, notre commune est confrontée à la problématique d'abandon d'animaux et notamment de chats. La loi prévoit des dispositions relatives à l'identification des chiens et des chats, elle prévoit également des sanctions financières.

La stérilisation est un moyen efficace pour lutter contre la propagation des chats errants.

L'association DAME(Défense des Animaux de Montech et de ses Environs) est à votre disposition pour **vous renseigner ou vous aider à faire stériliser les chats que vous nourrissez dans votre jardin et qui vous ramènent des portées.**

Contactez Mme Violetta MACARRO au 06 02 27 05 22 ou [asso.dame\(at\)free.fr](mailto:asso.dame(at)free.fr)
Plus d'infos : www.asso-dame.fr



MOBILISÉS POUR NETTOYER

Les Colibris Montéchois ont cette année encore participé au **World Clean Up Day**, cette journée de nettoyage mondiale de la planète, et mobilisé une cinquantaine de personnes. Plusieurs enfants étaient présents, impliqués dans le respect de l'environnement et parmi eux quelques jeunes conseillers municipaux accompagnés de Fanny DOSTES, adjointe en charge du Conseil Municipal des Jeunes.

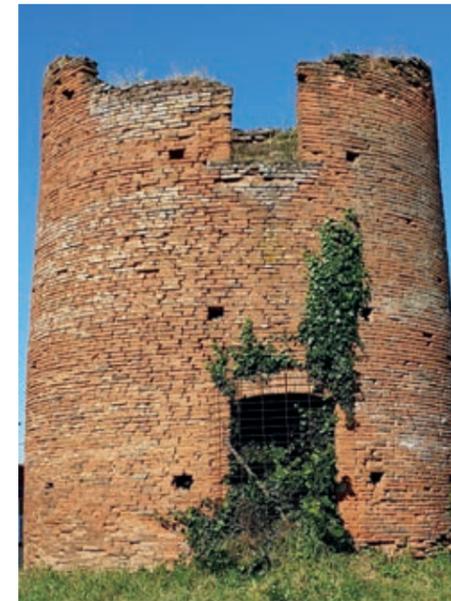
Le départ était fixé au bord du canal, et une fois les directives données par Damien FRON, président des Colibris Montéchois chacun, équipé de gants et sac poubelle est parti à la chasse aux déchets. La récolte a malheureusement été bonne puisque ce sont **100kg de débris qui ont encore été ramassés** cette année, parmi lesquels 25 kg de verre, 15 kg de canettes en fer ou aluminium et des centaines de



mégots... Le tri des déchets a été réalisé en collaboration avec les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Bravo à tous ceux et celles qui se sont mobilisés pour cette belle initiative citoyenne !

LA RÉNOVATION DU MOULIN



Depuis quelques mois une poignée de bénévoles soutenus par la Municipalité, s'est mis en tête de restaurer le Moulin situé à côté du Château d'eau, avec comme porteur de projet Didier DAL SOGLIO Conseiller Municipal.

Quelques rencontres et réunions plus tard, le projet semble être mis sur les rails avec déjà la création d'une association. Tous ces bénévoles ont une passion commune, celle de la mise en valeur du patrimoine communal.

De nombreuses tâches attendent celles et ceux qui ont déjà adhéré à ce projet, mais chacun arrive avec beaucoup de motivation, alors nul doute que cette restauration donnera un magnifique résultat.

Les personnes désireuses de prendre connaissance de ce projet ou de s'y impliquer peuvent contacter Didier DAL SOGLIO au 06 88 27 74 69 ou la Mairie au 05 63 64 82 44.

NOUVEAU !

Montech accueille deux nouvelles associations, une de danse Kizomba et zemba, «**En piste les amis**» et une pour la rénovation du moulin, «**sauvegarde du moulin à vent de Montech**». L'association Youpispports change de nom et s'appelle désormais **Rhythmic sports 82**.

LE SAVIEZ-VOUS ?



La **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL**, en lien avec les structures territoriales, a accordé le **LABEL BRONZE** au **HANDBALL CLUB MONTÉCHOIS** pour la saison 2018-2019.

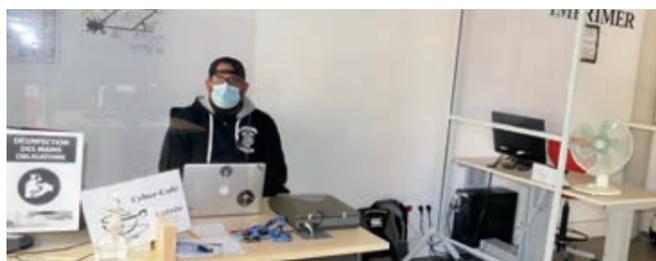


CYBER CAFÉ

En raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, le Cyber café vous accueille aux conditions suivantes :

- * **Port du masque obligatoire, désinfection des mains à l'entrée**
- * **Accès 1H/ jour (sur réservation)**
- * **2 personnes maximum à l'intérieur**
- * **1 accès rapide 10min pour scanner ou imprimer**
- * **Pas d'accès jeux vidéo, pas de service café et pas d'initiation informatique**

Les réservations peuvent être faites par téléphone au **09 67 58 54 15** ou par mail : epn.montech@info82.com ou sur Messenger.



Rémy vous accueille aux horaires suivants :
Du Lundi au vendredi
10h00-13h00 et de 14h00-17h30

MÉDIATHÈQUE

Blanche, Alexandra et Maryse vous accueillent aux horaires suivants :

- Mardi de 14h à 17h30**
- Mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30**
- Samedi de 10h à 12h**

Le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains.

Pour plus de renseignements, consultez le site de la communauté de communes :

www.grandsud82.fr

05 63 64 89 89

mediatheque.montech@grandsud82.fr

LUDOTHÈQUE

Actuellement la ludothèque est ouverte seulement pour le prêt de jeux.

Un protocole sanitaire a été mis en place :
 - Le port du masque et le lavage des mains à l'entrée sont obligatoires.

- Six personnes sont admises en même temps dans l'établissement. En cas d'affluence, il conviendra de patienter à l'extérieur.

- Deux parcours ont été aménagés, l'un au rez-de chaussée et l'autre à l'étage, permettant l'accès aux jeux.

- Le retour des jeux empruntés s'effectue à l'entrée de la ludothèque.

Les pièces sont comptées par l'adhérent qui déposera les jeux dans la caisse prévue à cet effet une fois le retour validé par le ludothécaire. La limite habituelle de 2 jeux par famille pour une durée de 2 semaines est maintenue.

- L'emprunt des jeux s'effectue sur la table dédiée à la fin du parcours, c'est également l'adhérent qui vérifie le contenu des boîtes de jeux avant validation.



Brice et Guillaume vous accueillent le :

- Mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h**
- Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.**

09 67 58 54 15

Rue de l'Usine

Sur le site de la Papeterie



SAISON AU PORT DE PLAISANCE

Le passage a manqué, mais le port n'est pas dépeuplé

La saison fluviale va toucher à sa fin et l'heure des premières statistiques est arrivée : sans surprise et comme dans la majorité des Ports de plaisance, la fréquentation estivale est en chute libre, causée par la situation sanitaire et son lot de mesures contraignantes. **Une baisse de presque 50% par rapport à 2019** a été constatée, avec 105 bateaux de passage contre 194 l'an dernier.

Le Port de Montech n'en a pas été pour autant dépeuplé cet été et ne le sera pas non plus pour les bateaux d'hivernage : il a affiché **un bon taux de remplissage pour la période juillet/ août et quasiment complet en septembre.**

Cet hiver le Port sera plein et même s'il venait à y avoir une annulation, il n'y aura pas de mal à trouver un remplaçant. De nouveaux aménagements sont en projet de façon à préparer au mieux la prochaine saison.



HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Une fin de saison en flèche

Au Camping de Montech comme partout ailleurs cette année, le début de saison, à savoir mai, juin, juillet n'aura pas donné lieu à des records de fréquentation pour les raisons que l'on connaît, mais selon Nicolas RAMOS Responsable de notre camping, la fin de saison est toute autre : « effectivement je suis même surpris par les chiffres pour **septembre (+14% de nuitées)** en nette progression par rapport à 2019 et **octobre (+ 211% de nuitées)**, ceci va nous donner un taux de remplissage exceptionnel pour tout le mois ».

Quel est le profil des personnes qui fréquentent le plus ce camping : « il y a **une augmentation vraiment significative de cyclistes qui séjournent chez nous en partie grâce à la Vélo Voie Verte du Canal**, des touristes qui passent une nuit au Camping Car Park et qui ensuite basculent sur le camping pour deux, trois nuits afin d'aller visiter Montech, sa Pente d'Eau et Montauban ou Moissac. Cette clientèle-là est une manne pour le commerce montéchois ».

La saison s'est donc bien terminée au Camping, les superbes journées de septembre ayant incité la clientèle la plus réticente à cause du Covid, à bouger pendant cette arrière-saison.





UNE AIRE VERTE AU BORD DE L'EAU

Les Services Municipaux de la commune ont réalisé les travaux d'aménagement du site afin de faciliter au mieux l'installation des structures du réseau CAMPING-CAR PARK.

L'aire de Montech, d'une capacité de **18 places**, s'adresse aux camping-caristes amateurs de nature mais aussi de patrimoine. Située au bord du canal de Montech, jouxtant le Camping Municipal et à deux pas de la Vélo Voie Verte du Canal Latéral à la Garonne, l'aire se présente comme un îlot de verdure au cœur du Sud-ouest. Elle permet de découvrir la Pente d'eau de Montech, ouvrage unique en Europe. Depuis l'aire, les camping-caristes pourront également rejoindre et visiter Montauban (30mn à vélo), Moissac (45mn à vélo) et Toulouse, à moins d'une heure de route.



CAMPING-CAR PARK est le 1er réseau européen d'aires d'étape et d'aires de services pour camping-cars. Fondé en 2011 par deux experts du développement touristique des territoires, le réseau dénombre plus de 200 aires en Europe. On y accueille les camping-caristes au plus près des centres d'intérêt (centre-ville, plages, commerces...) en proposant un accès à tous les services en toute sécurité, toute l'année, 24h/24h. Habilement positionnées sur les grands pôles d'attractivité touristique, les aires ont déjà été visitées par près de la moitié des 500 000 véhicules de loisirs immatriculés en France.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour la saison 2019-2020, on a compté **88 731 passages** sur la vélo voie verte et **6 450** sur le canal des deux mers. (observatoire économique de Tarn-et -Garonne)

QUELQUES CHIFFRES

Août : 164 nuits
 Septembre : 185 nuits
 Taux d'occupation : 35% en août et 40% en septembre
 92% de Français
 3 % d'Anglais
 5% d'Espagnols

VISITE DU SITE DE LA PAPETERIE EN CHANTIER

Point de départ de la visite de la «pente d'eau» le site de la papeterie fait peau neuve !

La route d'accès est en cours de réalisation et le parking en voie d'enherbement, les gradins du théâtre extérieur sont réalisés, la scène est en cours de finition, la passerelle qui mène à la presqu'île est construite, la rénovation de la « pente d'eau » sera terminée pour le premier trimestre de 2021.

Les toits de la papeterie quant à eux menaçant de s'effondrer et mettant ainsi en péril la structure même des bâtiments, il convenait d'intervenir d'urgence.

Le conseil municipal a donc décidé la rénovation des toitures et saisi cette opportunité pour installer sur leurs faces les plus ensoleillées, des panneaux photovoltaïques en prenant bien garde à ne pas défigurer les bâtiments.



La première action a consisté à procéder au désamiantage des bâtiments dans des conditions d'exécution extrêmement précises et rigoureuses.

Après avoir débarrassé les bâtiments de leurs vieilles tuiles, une partie de la charpente sera changée, l'autre nettoyée et traitée contre les insectes xylophages.

Ce sont 4300m2 de toiture à couvrir dont 2700m2 par des tuiles (coté canal et canalet) et 1600m2 de panneaux en acier destinés à porter des panneaux photovoltaïques.

L'office de tourisme intercommunal situé dans l'ancien bâtiment «VNF» (le plus haut et le plus près de canal) et dans le bâtiment situé sur l'arrière est en phase de finition extérieure et d'aménagement intérieur.

Avant de poursuivre les opérations par la rénovation de la toiture des bâtiments situés à l'autre extrémité du site près du canalet (n°6 et 7) les élus au conseil municipal ont souhaité visiter le chantier. Ils ont ainsi pu se rendre compte de l'avancée des travaux un peu retardés par la crise sanitaire et le confinement. Monsieur CASCARIGNY l'architecte a répondu avec plaisir aux nombreuses questions posées par les visiteurs.

La réfection des toitures des autres bâtiments suivra très rapidement.

La dimension du chantier oblige à déplacer à plusieurs reprises la grue pour adapter sa portée. Cette opération est délicate et demande une organisation et une programmation précises.

La couverture des toits de la papeterie constitue un chantier très important dont le coût se monte à 1 215 780 € HT dont 949 839€ de subventions soit 78 % du coût de l'opération (maximum autorisé par la loi = 80% du coût total)

Livraison fin du 1er trimestre 2021.

Ensuite viendront l'installation des panneaux photovoltaïques et les aménagements intérieurs lorsque la destination de chacun des locaux sera précisée. Mais cela c'est pour une autre fois...

Philippe Jeandot
 Conseiller municipal
 délégué au suivi des travaux bâtiments

LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Les délégués communautaires élus lors des élections municipales sont désormais au nombre de 56 représentant 25 communes de Grand Sud Tarn et Garonne.

Le conseil communautaire du 10 juillet a permis d'élire la nouvelle gouvernance.

Marie-Claude Nègre, maire de Campsas et conseillère départementale a été réélue présidente de l'intercommunalité.

Les délégués communautaires de Montech sont :

- Jacques MOIGNARD, 1er vice président en charge du tourisme
- Isabelle LAVERON, vice présidente en charge de l'action sociale
- Marie-Anne ARAKÉLIAN
- Guy DAIMÉ
- Claude GAUTIE
- Nathalie LLAURENS
- Eric LAGRANGE

Ils participeront aux commissions suivantes :

Ressources humaines et Finances : Jacques MOIGNARD, Guy DAIMÉ.

Urbanisme : Grégory CASSAGNEAU (les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux)

Culture : Marie-Anne ARAKÉLIAN, Eric LAGRANGE

Economie et zones d'activité : Marie-Anne ARAKÉLIAN, Eric LAGRANGE

Energie, climat : Xavier ROUSSEAU

Ordures ménagères et assainissement non collectif : Claude GAUTIE

Action sociale, enfance jeunesse : Isabelle LAVERON, Nathalie LLAURENS

Tourisme : Jacques MOIGNARD, Nathalie LLAURENS

Voirie : Claude GAUTIE

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Les cours d'eau façonnent notre paysage et interagissent avec les animaux et la végétation locale. Cet équilibre est parfois fragilisé par les pressions exercées par l'Homme : recalibrage, pompages, pollutions. Alors prenons soin de nos cours d'eau.

Un cours d'eau passe sur votre parcelle ?

Tout sur vos droits et devoirs en tant que riverain

Attention ! Une coupe rase de la végétation présente sur les berges est à proscrire car cela déstabilise les berges et favorise l'envasement des cours d'eau. De plus, il est interdit d'utiliser des produits pesticides ou désherbants sur une largeur de 5 mètres le long des cours d'eau.

En cas de doute sur l'entretien à prévoir, vous pouvez demander conseil au Pôle Environnement de la Communauté de communes au : 05 63 64 49 80.

Ces cours d'eau donnent également lieu à des droits de propriété pour les riverains :

- Pêche (sous réserve de détenir une carte de pêche en cours de validité)
- Prélèvement d'eau à usage domestique
- Zone d'abreuvement si elle est aménagée

Des travaux pris en charge par la Communauté de communes

Même si le petit entretien reste à la charge des riverains, la **Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE intervient sur les gros travaux dans un souci de cohérence du bon écoulement des eaux à l'échelle des rivières.** Cet entretien plus spécifique survient tous les 5 ans environ.

Ainsi, à compter de 2021 et selon une programmation sur plusieurs années, les cours d'eau Pantagnac, Verdié, Rafié et Usine seront tour à tour entretenus et restaurés par la collectivité pour les grosses interventions. Cette intervention permettra l'abattage et le débitage des gros arbres empêchant l'écoulement des eaux ainsi que le broyage de la végétation trop dense à l'aide d'engins forestiers.

PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

GRAND SUD TARN & GARONNE vous accompagne tout au long de votre projet !

Le secteur résidentiel est le 1er secteur consommateur d'énergie (41 %) et le 2ème poste émetteur de gaz à effet de serre. Aussi, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, la rénovation des logements existant est-elle incontournable. L'augmentation du prix des énergies soulève par ailleurs les questions de perte de pouvoir d'achat et de précarité énergétique.

Pour qui ?

- pour les habitants du territoire GRAND SUD TARN & GARONNE,
- pour les locataires,
- pour les propriétaires occupants,
- pour les bailleurs.

Pour faire quoi ?

- pour des conseils gratuits, neutres et sur mesure,
- pour réduire votre facture énergétique (35% en moyenne pour une rénovation globale),
- pour obtenir des aides,
- pour améliorer votre confort,
- pour agir localement contre le changement climatique.

Vous souhaitez passer à l'acte ?

Prenez rendez-vous, des permanences sont organisées au sein de France Services (ex MSAP) :

Grisolles : 05 63 27 05 70

Labastide-Saint-Pierre : 05 32 09 53 40



Du 1er Décembre 2019 au 30 Septembre 2020

NAISSANCES

PRATURLON Noah	12/12/2019
LARROQUE Mathys	15/12/2019
DERVAUX LAM Tao	17/12/2020
BARONE Mélie	02/01/2020
DEJEAN Marcel	10/01/2020
MINATI Victoria	20/01/2020
GONCALVES Elyna	29/01/2020
SOUCASSE Lise	29/01/2020
VIDAL Victor	05/02/2020
MAGNIN Liam	08/02/2020
BARBOSA Paco	10/02/2020
CALZADO Jonas	14/02/2020
BAILLEUL GUIRAUTE Maylen	07/03/2020
GIBERT Lou	11/03/2020
ANDRIEU Soan	18/03/2020
PALANQUE Sacha	19/03/2020
LLIDO Clément	20/03/2020
GESTES Marylou	20/03/2020
CONDEZ Nelson	30/03/2020
FERNANDEZ Maël	02/04/2020
GAUBERT Heyden	05/04/2020
DENEUX THAO Léonie	09/04/2020
DIMITROV Bayan	27/04/2020
XIONG Emma	13/05/2020
BEAUTE Alban	14/05/2020
BARRAU Peter	23/05/2020
PAILLAT Zoé	26/05/2020
OLIVEIRA COSTA Iris	26/05/2020
FONCROSE Tristan	03/06/2020
LARDINI Giulia	06/06/2020
GARRIGOU Emma	09/06/2020
VERBEKE Lucas	18/06/2020
ALJASEM Nour	29/06/2020
ZAGHAR Inaya	26/06/2020
HIRON BENAC Arya	29/06/2020
FERRARI Eden	11/07/2020
LAYMAJOUX Julian	14/07/2020
MESTRE COSTAMAGNA Noé	20/07/2020
ARABOUX Cassie	31/07/2020
VAUGEOIS Lyssandro	12/08/2020
LAFITTE SALES DE MELO Aaron	19/08/2020
SBAI Zayd	21/08/2020
KERISIT Emma	23/08/2020
RODRIGUES Sohan	22/08/2020
DOSIERE Eléonore	29/08/2020
PARIZE PELLO Maëlya	07/09/2020
MASSÉ Hélène	08/09/2020
MUTSAERTS LAMY Vaheana	13/09/2020
HUGOUNENC Ethanël	15/09/2020
CLAVEAU Cassia	16/09/2020

MARIAGES

GALLUCIO Girolamo/FRESNE Dominique	06/02/2020
FLITTI M'Hamed/GUERIN Cécile	22/02/2020
TITA Mohamed/AOUAM Mina	04/07/2020
LAFITTE Eric/SALES DE MELO Andreza	18/07/2020
LABIDI Ramzi/AMMERICH Manon	01/08/2020
PEYRANNE Franck / NOIZET Fanny	22/08/2020
GALIBERT Eric / DEVOS Alexandra	22/08/2020
BARBELION Pascal/RAFFESTIN C.	08/09/2020
BORDES Patrice / SOFFIATI Myriam	12/09/2020
MARCHOUH Nabil / MHADI Dounia	19/09/2020

DÉCÈS

ANDRES Jacques	01/12/2019
MAGRO Henri	03/12/2019
MARCEL née BILHERAN Marie	08/12/2019
VIGNOLES née COLLIN Geneviève	07/12/2019
DELAGE née BOULANGÉ Jeannine	13/12/2019
DUCONS née CALES Andrée	20/12/2019
VELLA Jean-Pierre	27/12/2019
ARFEUILLE née BOYER Lucie	30/12/2019
MERIC Francine née PRADINES	01/01/2020
GARCÉS SATUÉ née CHIAVASSA Lucie	03/01/2019
GRAMAGLIA née MICHEL Jeanine	09/01/2020
PAGE née MOREL Josette	09/01/2020
ARAGON née DOUMERC Emilia Francine	09/01/2020
PALU Prosper	10/01/2020
CARENOU née VAVILOVA Nadejda	12/01/2020
EMBOULAS née SCARDINA Georgette	17/01/2020
ESPAGNOLLE née DINIZ Lisette	18/01/2020
VIÉ Jeanine	22/01/2020
LEBON née TARARA Sonia	27/01/2020
BAUMHAUER née CHALVERAT Janine	28/01/2020
MAJOREL née CULOS Ida	31/01/2020
PONSONNET née PETIT Lucette	06/02/2020
MIQUEL née DIAZ Michèle	08/02/2020
LAFITTE née BONHOURE Suzanne	13/02/2020
MAS née RIFFARD Simone	09/02/2020
SENGES née PALAS Marie Thérèse	20/02/2020
MARCADAL Henri	22/02/2020
VARO née HERNANDEZ Jeannine	27/02/2020
BOUTIBONNES Guy	27/02/2020
DAL SOGLIO née DOT Suzanne	02/03/2020
RICO Clément	03/03/2020
BARRÉ Mélanie	05/03/2020
WALLEZ Geneviève	13/03/2020
PARRIEL née CAPAYROU Bernadette	22/03/2020
ESPÉROU Marie	24/03/2020
REGUL née MARIETTE Bernadette	25/03/2020
MIRAMONT Didier	12/04/2020

PAQUEREAU née KINAST Claudine	15/04/2020	CAMPO Guy	13/07/2020
NOGUERA Jean	24/04/2020	CONSTANS née CONTÉ Noëlie	28/07/2020
BALLESTRAZZI Luigi	25/04/2020	ROQUEPLO Gabriel	28/07/2020
GASTON Michel	25/04/2020	MUSCAT née MILIA Renée	01/08/2020
ECCHER François	27/04/2020	AIMAR née PASSERA Thérèse	03/08/2020
DESPOUX née TOURNIÉ Aimée	04/05/2020	MONNET Jeanne	08/08/2020
CHOUCHAOUI Djamil	11/05/2020	BLONDEAU Lidie	16/08/2020
TERRANCLE née FABBRO Santina	15/05/2020	TOURNIÉ Nicolas	14/08/2020
DELCROS née LALANDE Odile	15/05/2020	MÉLET Odette née ARMAND	19/08/2020
LE PALLEC née CARRANDIÉ Madeleine	17/05/2020	LARRIEU Maria née CROSETTO	24/08/2020
VERDIER née CAYROU Esther	21/05/2020	LABORIE Christian	24/08/2020
GUIONNET Hervé	13/06/2020	FERRERO née JAGODZINSKI Irena	29/08/2020
QUERCY Martin	12/06/2020	CLAMENS Alban	02/09/2020
BRUDER née GUILHOMES Jeannine	21/06/2020	ROSELLI née GIGANTE Jacqueline	05/09/2020
FOURCADE née CHAUDERON Eliane	22/06/2020	BARROVECCHIO Huguette née PONS	10/09/2020
BONVINI ALFRED	24/06/2020	EREMBERT née de BACKÈRE Paula	16/09/2020
BIANCO DOLINO Louis	27/06/2020	BOIS Marcel	30/09/2020

Evènements publiés avec l'accord des personnes concernées ou de leur famille

Nous présentons toutes nos excuses à la famille TORNABENNE pour l'erreur de prénom qui a été faite sur le dernier bulletin concernant leur fille Julie

VALIDITÉ PROLONGÉE

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de la durée de validité de cinq ans des cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées depuis le 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION :

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles restent valables 10 ans.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Inutile de se rendre en mairie!

Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans, renseignez vous sur le site du Ministère de l'intérieur .

RECENSEMENT MILITAIRE OU «RECENSEMENT CTOYEN»

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. **L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).** En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).





8 MAI

SE SOUVENIR...



18 JUIN

HONORER LA MÉMOIRE...



26 JUILLET



20 AOÛT

LA PAROLE AUX ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Nous sommes en octobre et les élections municipales du mois de mars semblent déjà si loin ! La COVID 19 est passée par là avec son confinement et ses conséquences dont il nous est difficile d'évaluer les conséquences d'aujourd'hui et, à plus forte raison, de demain.

En reconduisant une équipe volontariste, réaliste et à l'écoute permanente des montéchoises et des montéchois, les électeurs tracent pour nous une voie empreinte de sérieux et de responsabilités. Responsabilité au regard des enjeux de demain pour nos enfants et responsabilité pour l'accomplissement des actes quotidiens de la vie locale.

Insister sur les contraintes du moment, ces contraintes budgétaires, procédurières, environnementales ne serait que mince affaire au regard des chantiers conséquents et multiples qui se présentent à nous... Qui se présentent à vous.

Si l'on peut déplorer le fort taux d'abstention des rendez-vous électoraux, la manifestation démocratique conserve toutefois sa valeur universelle. La démocratie est l'exercice de la conduite de la société par des acteurs animés de valeurs. Etablir comme un système la remise en cause des décisions de la démocratie relève d'une déviance dont les fondements ne trouvent même pas grâce aux yeux du droit. Ainsi la plainte déposée par deux membres de l'opposition visant à annuler l'élection municipale remportée par notre équipe avec 72% des suffrages (soit 1000 voix d'avance), cette plainte a été rejetée par le tribunal administratif de Toulouse.

Comme il l'a fait lors des mandats précédents, le groupe de la majorité municipale appelle à construire pour Montech. Construire à plusieurs ne veut pas forcément dire être en accord sur tout mais procéder intelligemment à l'édification d'une maison commune.

LA PAROLE AUX ÉLUS DE L'OPPOSITION

Chers Montéchois,

Le groupe d'opposition remercie chaudement les centaines d'électeurs qui ont accordé leur confiance à la liste En Avant Montech! Avec une participation de - de 50%, au lieu des 73% habituels, les résultats de cette élection «COVID» ont été largement faussés, nombre de nos partisans notamment «seniors» n'ayant pu exprimer leur choix. Nos élus sont à votre entière disposition, via notre blog d'opposition ericlagrangee-navantmontech.blogspot.com ou par courrier à la mairie.

Magazine d'informations de la commune de Montech
 Directeur de publication : Jacques MOIGNARD
 Conception : Mairie de Montech
 Crédits photos : Mairie de Montech, Grand Sud Tarn-et-Garonne, Freepik, Europrint82, Colibris Montéchois
 Tirage : 3000 exemplaires
 Impression : Europrint82
 Dépôt légal : octobre 2020



Merci à EUROPRINT82 pour le prêt de ses visuels tee-shirt «COVID»

